**ETUDE D’IMPACT DES MECANISMES FINANCIERS D’APPUI A LA MOBILITE ET A LA COMPENSATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS EMPLOYEURS**

**Termes de référence pour une consultance technique**

|  |
| --- |
| 1. **PRESENTATION DE LA MISSION** |

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de la mission | REALISATION D’UNE ETUDE D’IMPACT DES MECANISMES FINANCIERS D’APPUI A LA MOBILITE ET A LA COMPENSATION SUR LES PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS EMPLOYEURS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PROJET |
| Durée | 07 semaines (16/04/2024 AU 02/06/2024) |
| Lieu de la mission | Départements du Littoral et de l’Atlantique (communes de Cotonou, d’Abomey-Calavi, Ouidah et Allada) - Bénin |
| Date d’élaboration des TDR | Mars 2024 |
| **Référence HI** | **DA-COTO-00462** |

|  |
| --- |
| 1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION** |

**2.1 Présentation de la Fédération Handicap International**

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d’exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans près de 61 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), dont elle est cofondatrice.

En 2018, le réseau mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion.

**2.2 Mission et valeurs :**

L’association intervient dans tous les contextes aux côtés des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables, pour leur prêter assistance et les accompagner dans leur prise d’autonomie. L’aide déployée par l’association s’effectue selon une approche globale et inclusive qui considère les personnes en situation de handicap et ou de vulnérabilité au sein de leur environnement social, économique et culturel. Autrement dit, il s’agit de permettre aux personnes de vivre dignement par l’égalité dans l’accès aux soins, mais aussi au travail et aux loisirs. Les programmes comme les actions de plaidoyer de l’association s’inscrivent dans une démarche de satisfaction des Droits de l’homme, qui fondent les principes de dignité, de participation, de non-discrimination et de proximité des dispositifs répondant aux besoins des populations.

**2.3 Handicap International/Humanité & Inclusion Bénin :**

Après une brève présence au Bénin en 1999, le bureau HI a été rouvert à Cotonou en 2010 et avait mis en œuvre plusieurs projets : un projet de lutte contre la Filariose lymphatique, un projet de promotion des droits des personnes en situation de handicap, un projet de sécurité routière ainsi qu’un projet de Développement Local Inclusif (DLI). Le projet DECISIPH de promotion des droits des personnes handicapées a permis de redonner vie au mouvement associatif béninois des personnes handicapées et de créer un interlocuteur sérieux et fiable pour le gouvernement.

En 2013/2014, HI a lancé plusieurs projets. Depuis juillet 2019, HI Bénin fait partie du Programme Sahel Atlantique (SAHA). Elle a mis en œuvre de nouveaux projets dans divers secteurs d’activités dont l’Insertion Professionnelle. Dans cette lancée, elle met en œuvre depuis 2021 le projet Emploi & handicap.

|  |
| --- |
| 1. **PRESENTATION DU PROJET DANS LE CADRE DUQUEL EST DEMANDE L’ETUDE** |

**3.1 Description du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du projet | Vers un accès à l’emploi décent, salarié ou indépendant, pour les personnes handicapées – Emploi & Handicap phase 2 |
| Localisation précise au Bénin | Départements de l’Atlantique et du Littoral |
| Période de mise en œuvre | 31 Juillet 2021 au 30 Juin 2024 |
| Durée prévisionnelle | 36 Mois |
| Partenaires locaux | **Services et Programmes publics :**   * Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ; * Agence Nationale Pour l’Emploi (ANPE) ; * Fonds de Développement de la Formation Continue et de l’Apprentissage (FODEFCA) ; * La Direction de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP).   **Les organisations de personnes Handicapées :**   * La Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) ; * Le Réseau des Associations des Personnes Handicapées du Littoral (RAPH-Littoral) ; * Le Réseau des Associations des Personnes Handicapées de l’Atlantique (RAPH-Atlantique).   **Les centres de formation professionnelle et d’apprentissage :**   * Les centres pilotes de formation professionnelle du projet ; * Le Centre de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CFPPH) d’Akassato; * Le Centre de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA).   **Les organisations professionnelles :**   * Le Conseil National du Patronat ; * Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin ; * La Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB) * L’Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIMB) ; * La Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ;   **Les organisations de la société civile :**   * ONG RSE Bénin ; * ONG SOCIETE INCLUSIVE. |
| Groupes cibles | * Les jeunes personnes en situation de handicap demandeuses d’emploi (15-45 ans) ; * Les professionnels des services d’insertion professionnelle ; * Les entreprises publiques, privées et spécialisées ; * Les institutions publiques ; * Les centres de formation professionnelle ; * Les partenaires sociaux ; * Les OPH et OSC notamment celles actives dans le domaine de la RSE ; * Les collectivités locales (Mairies). |

**3.2 Objectifs du projet**

**Objectif global et objectifs spécifique(s)**

1. Objectif global d'ensemble auquel le projet/programme entend contribuer

Le projet vise à améliorer l’accès à l’emploi salarié et à l’emploi indépendant décents, des femmes et hommes handicapés grâce à des dispositifs coordonnés, un environnement plus inclusif et un cadre institutionnel facilitateur.

1. Objectif(s) spécifique(s) que l'action doit atteindre pour contribuer à l’objectif global

**Objectif spécifique 1 :** Renforcer les synergies des acteurs publics, privés et de la société civile pour améliorer l’accès à l’emploi et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées.

**Objectif spécifique 2 :** Renforcer les capacités de plaidoyer des acteurs associatifs et privés pour promouvoir des politiques de l’emploi plus inclusives.

|  |
| --- |
| 1. **PRESENTATION DE LA MISSION** |

**4.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION : Deux projets en UN.**

Handicap international a démarré au Bénin depuis Juillet 2021 le projet d’insertion socio-économique des personnes handicapées dénommé « Vers un accès à l’emploi décent, salarié ou indépendant, pour les personnes handicapées ». Ce projet financé par l’Agence Française de Développement (AFD) est en synergie avec un autre projet d’insertion professionnelle intitulé « Un meilleur accès à l’emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin » démarré en Janvier 2022 et financé par la Coopération Belge (DGD). Il vise à renforcer les capacités et synergies entre acteurs publics, privés et de la société civile pour l’autonomisation des personnes handicapées à travers un meilleur accès et le maintien dans l’emploi. Il s’agit donc de deux projets en un ayant globalement les mêmes objectifs à quelques nuances près. Les activités des deux projets se complètent pour améliorer les opportunités d’amélioration de l’employabilité des personnes handicapées.

Au titre des activités menées sur le projet, il y a l’accompagnement de plus de 70 jeunes handicapés pour des stages dans des entreprises afin de favoriser leur maintien pour une insertion plus durable dans l’emploi. Cette activité a démarré depuis juin 2022 en relation avec le principal partenaire de mise en œuvre du projet qu’est l’Agence Nationale Pour l’Emploi (ANPE). Il convient de mentionner également que 130 jeunes ont suivi des formations de courtes durées dans divers corps de métiers parmi lesquels une soixantaine ont bénéficié d’un transfert d’actifs et se sont installés à leurs propres comptes.

En vue de faciliter le processus d’insertion de ces jeunes, il était indispensable de régler des préalables liés à l’allègement voire à la minimisation des incapacités générées par les déficiences de ces jeunes. Le projet a prévu des mécanismes financiers de prise en charge relatifs à la mobilité et à la compensation à travers des soins et aides techniques. Ainsi des offres de soins ont été faites à ceux qui en ont besoin dans le but de lever/réduire les freins occasionnés par leur handicap. De même, des entreprises ont été accompagnées par des appuis-conseils, des formations, aménagements raisonnables et adaptations de postes.

L’étude prendra en compte les jeunes ayant été impactés par les mécanismes financiers mis en place notamment le Fonds d’appui aux Projets Personnalisés (FAPP). En outre des entreprises et les centres de formation professionnelle accompagnées feront partie de la présente étude. Ainsi, aussi bien les stagiaires que les personnes ayant fait l’objet de formations seront aussi concernés par cette étude.

Compte tenu des interventions auprès des jeunes personnes handicapées bénéficiaires et des employeurs, la présente mission s’inscrit dans le cadre de la réalisation d’une ETUDE D’IMPACT DES MECANISMES FINANCIERS D’APPUI A LA MOBILITE ET A LA COMPENSATION SUR LES PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS EMPLOYEURS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PROJET

**4.2 OBJECTIFS DE LA MISSION**

**OBJECTIF GLOBAL**

Evaluer l’impact des mécanismes financiers d’appui à la mobilité et à la compensation mis en place en vue de réussir l’insertion des personnes handicapées sein des structures d’accueil.

**OBJECTIFS SPECIFIQUES**

* Évaluer le degré de satisfaction des cibles vis-à-vis des services reçus : diagnostics sanitaires, compensations, soins, appareillages… ;
* Apprécier le lien entre les services dont les personnes handicapées ont bénéficié et leur insertion socio professionnelle (durée dans l’emploi, maintien dans l’emploi, satisfaction des employeurs…) ;
* Mesurer la pertinence des mesures d’accompagnement prises à l’endroit de certains employeurs dans le cadre du projet ;
* Proposez des axes d’amélioration et de portage institutionnel à des fins de pérennisation des mécanismes financiers de mobilité, de compensation et d’accompagnement des employeurs.

**Critères et questions évaluatives**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d’évaluation** | **Mots clés** | **Questions évaluatives** |
| Changement : Les mécanismes financiers visent des changements positifs à court, moyen et/ou long terme pour les populations cibles. | Effet  Autonomisation | Les mécanismes financiers contribuent à l’atteinte de changements positifs et mesurables pour les acteurs cibles.  Les mécanismes financiers visent le renforcement des acteurs, la réduction de la vulnérabilité des populations cibles, et l’amélioration des services pour contribuer à leur autonomisation. |
| Redevabilité :  Les mécanismes financiers ont été mis en place avec l’implication des bénéficiaires et employeurs | Expression  Participation | Les bénéficiaires et employeurs ont accès à des espaces ou des moyens d’expression (mesure de satisfaction, mécanismes de retours et remontée de plaintes, etc.).  Les populations sont impliquées dans les processus décisionnels qui les concernent tout au long des étapes de mise en œuvre des mécanismes financiers. |
| Pertinence :  Les mécanismes financiers répondent aux besoins identifiés et s’adaptent au contexte d’intervention | Besoin  Contexte | Les mécanismes répondent aux demandes et besoins des populations bénéficiaires et des employeurs  Les mécanismes sont adaptés contexte d’intervention (déterminants socio-culturels et historiques, sécurité, contraintes logistiques, cadre réglementaire, environnement…) |
| Efficacité :  Les objectifs visés par les mécanismes financiers sont atteints | Résultats  Technicité | Les activités mises en œuvre répondent aux objectifs visés par ces mécanismes financiers  Les réalisations inhérentes aux mécanismes financiers atteignent la qualité exigée en lien avec les standards de HI et/ou internationaux |
| Efficience :  Les ressources prévues par ces mécanismes sont converties en résultats de façon autonome | Optimisation  Réactivité | Les ressources prévues dans le cadre des mécanismes financiers sont gérées de façon optimale.  Les mécanismes financiers s’adaptent aux évolutions de contexte, des besoins et des risques identifiés. |

**4.4 METHODOLOGIE**

Sur la base des indications ci-dessus, il revient au (à la) consultant (e) de proposer une méthodologie de collecte de données qualitatives et quantitatives. La méthodologie de travail et les outils de collectes (questionnaire et guide d’entretien…) seront validés par le commanditaire à travers le comité de pilotage avant d’être appliqués par le consultant.

La méthodologie de cette étude doit inclure de manière non exhaustive les éléments suivants :

- Cadrage de la mission ;

- Revue documentaire ;

- Entretiens individuels et collectifs avec les différents acteurs (équipe projet, personnes handicapées, points focaux de centres d’écoute et d’orientation, spécialistes du pool d’experts, acteurs sociaux, ANPE, SFD…) ;

- Visites terrains ;

- Ateliers de restitution et de validation ;

- Rédaction de rapports provisoires et final y compris son résumé.

Le nombre d’interviews et de focus groupe à organiser sera défini en lien avec l’équipe projet sur proposition du (de la) consultant (e).

Le (la) consultant (e) conduira directement les sessions d’échanges avec les cibles concernées. La prise en charge de déplacements est ainsi nécessaire. Il (elle) sera appuyé par l’équipe projet dans la prise de contact avec les cibles identifiées.

**4.5 Composition du comité de pilotage (COPIL)**

En lien avec l’ARCI évaluation externe du Programme SAHA, un comité de pilotage chargé de conduire le processus d’évaluation sera mis en place et composé de :

* Chef de Projet
* Spécialiste Globale Inclusion Economique
* Chargé MEAL
* R-log
* Chargé de Volet
* 1 partenaire : Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin

**4.6 PLANIFICATION PROVISOIRE DE LA MISSION**

La prestation faisant l’objet des présents termes de référence est prévue pour une durée d’1 mois et demi maximum. Les différentes activités liées à la prestation de même que le calendrier de réalisation se présentent comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période**  **Activités** | **Mars** | | | | | **Avril** | | | | **Mai** | | | | **Juin** | **Juil et après** | **Responsable** | **Contributeurs** |
| S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 |  |  |  |
| Publication des TDR et clôture réception |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Log | Equipe projet |
| Processus de sélection du consultant |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Comité de sélection | COPIL |
| Réunion de cadrage avec le consultant |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | COPIL | Autres personnes ressources |
| Validation outils de collecte |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | COPIL | Consultant |
| Facilitation travail terrain |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  | COPIL | Consultant |
| Présentation des leçons apprises (support PP), transmission du rapport provisoire et des annexes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultant | tous Cdp pays EH2 +Coordinateur+ GS+TUM |
| Relecture et partage des retours au (à la consultant (e) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | COPIL | COPIL+ GS |
| Validation rapport final et annexes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | COPIL | Consultant |

**4.6 LIVRABLES**

Il est attendu de la présente prestation un rapport illustré (photos) de 50 pages maximum sans annexe documentant des cas concrets (témoignages) en lien avec le thème de l’étude. Le rapport d’étude sera complété par les annexes suivants

* Les différents outils validés utilisés ;
* L’état des lieux des acteurs et dispositifs existants d’aide à la mobilité ou à la compensation du handicap ;
* Un rapport de l’évaluation assortie d’une synthèse ;
* Un PPT de présentation des résultats ;
* Un plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations.

|  |
| --- |
| 1. **PROFIL RECHERCHE ET MODALITES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES** |

**5.1 Profil recherché**

**5.1.1 Qualification :**

Avoir un niveau d’au moins bac + 4 dans le domaine des sciences sociales, humaines, économiques, des Ressources Humaines ou d’autres domaines pertinents

**5.1.2 Compétences :**

* Avoir une bonne connaissance des réalités, des enjeux liés à la problématique de l’insertion professionnelle ;
* Une bonne connaissance et compréhension des concepts de handicap, d’inclusion des personnes handicapées et d’accompagnement à l’inclusion des entreprises ;
* Avoir une bonne connaissance des acteurs de l’accompagnement des personnes handicapées vers l’emploi ;
* Avoir une bonne connaissance du secteur de l’insertion et de l’emploi inclusif en particulier au Bénin;
* Avoir de bonnes capacités d’analyse, de synthèse et de rédaction.

**5.1.3 Expériences :**

* Avoir une expérience d’au moins 2 ans dans l’insertion socioprofessionnelle des personnes vulnérables et en particulier des personnes handicapées ;
* Avoir une expérience d’au moins 5 ans, avérée dans la conduite des évaluations ;
* Avoir une expérience dans des questions d’aménagement ou d’adaptation de postes ;
* Avoir une expérience d’au moins 5 ans dans la réalisation d’études socioéconomiques.

**5.2 Modalités de soumission des candidatures**

Les candidatures sont reçues jusqu’au **11 Avril 2024 à 17 pm TU, délai de rigueur**.

Elles doivent être envoyées à l’adresse [appel-offre@benin.hi.org](mailto:appel-offre@benin.hi.org) en mentionnant en objet la référence :

« CONSULTANCE TECHNIQUE ETUDE D’IMPACT DES MECANISMES FINANCIERS D’APPUI A LA MOBILITE ET A LA COMPENSATION SUR LES PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS EMPLOYEURS“ et la **référence HI : DA-COTO-00462**».

**5.2.1 Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comprendre **obligatoirement les 4 éléments suivants :**

* **Offre technique** (3 pages maximales) comprenant la proposition du/de la consultant(e) détaillant l’approche méthodologique en respectant le format suivant :

- Une présentation portant sur le contexte et la compréhension des TdR ;

- Une description détaillée des modalités de réalisation de la mission proposée (modalités de collectes et de traitement des données). Cette description devra inclure une proposition de calendrier, la méthodologie proposée en référence aux objectifs, résultats et livrables attendus proposés dans les TdR, les outils de collectes et la justification de la méthodologie proposée.

* **Offre financière** forfaitaire globale (TTC et sans taxes[[1]](#footnote-1)) incluant :
* le nombre de jours de la prestation et les honoraires liés à la prestation (analyse – collecte et traitement de données – rapport final – présentation pour l’atelier de restitution) ;
* les frais d’hébergement s’il y a lieu ;
* les frais de transport internes ;
* Les frais de communication et de reproduction ;
* La marge, qui couvre les frais généraux du prestataire, et les structures de soutien si besoin ;
* les éventuels besoins d’interprétariat et autres frais réels.

Le consultant sera en charge d’assurer sa propre logistique.

* **CV** mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes avec la mission, ainsi que des références professionnelles appuyées obligatoirement par les attestations de bonne fin d’exécution pour des missions similaires.
* **Administratif**
* Une copie de l’enregistrement légal de l’activité
* Un document officiel de la la société/cabinet faisant apparaître le nom du représentant légal
* Attestation de régularité fiscale
* La copie de la carte d’identité ou passeport du représentant légal de la société/cabinet
* Si consultant principal différent du représentant légal, la copie de la carte d’identité ou passeport du consultant principal
* Conditions Générales d’Achats HI remplies et signées (ci-jointes)
* Bonnes Pratiques Commerciales HI remplies et signées (ci-jointes)
* Déclaration d’Intégrité AFD remplie et signée (ci-jointes)

**5.2.2 Processus de sélection du ou de la consultante**

**Critères administratifs (éliminatoires)[[2]](#footnote-2) à l’ouverture des offres et avant analyses technique et financière**

Documents légaux du prestataire dans son pays d’origine

* Une copie de l’enregistrement légal de l’activité
* Un document officiel de la société/cabinet faisant apparaître le nom du représentant légal
* Attestation de régularité fiscale
* La copie de la carte d’identité ou passeport du représentant légal de la société/cabinet
* Si consultant principal différent du représentant légal, la copie de la carte d’identité ou passeport du consultant principal

**Critères techniques : 70%**

**Critères financiers : 30%**

**5.2.3 Conditions de paiement**

Le paiement de la prestation se fera en plusieurs tranches à savoir :

• 30% à la signature du contrat ;

• 30% après la validation de la méthodologie et des outils de collecte en lien avec l’équipe projet ;

• 40% après la validation du rapport final.

|  |
| --- |
| 1. **PRINCIPES ET VALEURS** |

**6.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption**

L’étude se fera en conformité avec les principes et valeurs qui régissent Handicap International. Ces principes et valeurs seront suivis à toutes les étapes du processus. Les principaux documents institutionnels de ces principes et valeurs sont dans le tableau ci-dessous sous forme de lien :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [***Code de conduite***](https://hi.org/sn_uploads/document/DI_CodeDeConduite.pdf) | [***Protection des bénéficiaires contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI03_HI_Protection-beneficiaires_FR.pdf) | [***Politique de protection de l’enfance***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI02_HI-Protection-Enfance_FR_1.pdf) | [***Politique de lutte contre la fraude et la corruption***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption_1.pdf) |

**6.2. Mesures éthiques\***

Dans le cadre de chaque étude, HI s’engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l’offre technique est impérative :

* **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes :** l’offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
* **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté :** l’offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants…)
* **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants :** l’offre technique doit expliciter comment l’évaluateur recueillera le consentement et/ou l’assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
* **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l’activité** : l’offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

Le consultant retenu s’engage à fournir le Formulaire d’identification du soumissionnaire complété et signé

HI a également mis en place un mécanisme rigoureux, transparent et inclusif de remontée et gestion des plaintes. Tout signalement peut être adressé en toute confidentialité et sécurité à l’adresse de [plainte@benin.hi.org](mailto:plainte@benin.hi.org) ou via le site web institutionnel <https://www.hi.org/fr/le-reseau-hi> onglet « nous alerter ».

1. Une taxe de 20% est imposée aux prestations de service réalisées au Bénin par des ressortissants hors CEDEAO. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ceci ne s’applique pas aux consultants qui ont un accord-cadre avec HI [↑](#footnote-ref-2)